



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### SITUATION HYDROLOGIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET MESURES EXCEPTIONNELLES DE CRISE SÉCHERESSE - POINT AU 18 AOÛT.

à Pau, le jeudi 18 août 2022

**Un nouveau comité départemental de sécheresse réunissant l'ensemble des acteurs concernés a été organisé ce jeudi 18 août à la préfecture des Pyrénées-atlantiques. Il avait pour objectif de faire un point de situation et de proposer un éventuel renforcement des mesures déjà prises.**

Le manque de précipitations sur l'ensemble du département depuis le printemps (environ 30 % de déficit pluviométrique), avec un mois de juillet extrêmement sec, conduit à des niveaux très bas pour les cours d'eau et les nappes phréatiques. Les récents épisodes de canicule depuis ont encore abaissé ces niveaux, alors que les besoins de consommation sont importants. Par ailleurs, malgré une situation météorologique plus favorable cette semaine, en particulier sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Basque, le niveau de ressource en eau reste faible dans le département.

Afin de maintenir un débit minimum et un bon état des eaux des cours d'eau, des mesures de restriction ou d'interdiction ont déjà été prises pour l'irrigation, en concertation avec la profession agricole. Du fait des faibles volumes restant dans les différents ouvrages de réalimentation du nord-est de département, des mesures de restrictions de l'irrigation complémentaires s'appliquent sur ce secteur depuis le vendredi 12 août pour optimiser la ressource encore disponible et prolonger le soutien d'étiage des cours d'eau.

En ce qui concerne le réseau d'eau potable, des tensions existent sur certaines parties du territoire, notamment sur le sud et l'ouest du Pays Basque, ainsi que dans les secteurs d'Orthez et de Lescun. Afin d'y préserver les usages prioritaires de l'eau potable (santé, salubrité, sécurité civile) et éviter les pénuries, des mesures de limitation des usages non essentiels de l'eau potable sont déjà prises sur 103 communes.

L'ensemble de ces mesures sont maintenues et pourraient faire l'objet de renforcement, dès la semaine prochaine, notamment sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Basque.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-commun@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-commun@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : [pref-astreinte@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



Dans ce contexte de sécheresse, afin de préserver les ressources en eau et un approvisionnement en eau potable, le préfet appelle la population et les professionnels à la sobriété dans la consommation de l'eau.

Ces informations sont consultables sur le site internet Propluvia pour l'irrigation (<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic>), et sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques pour tous les usages (<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Gestion-de-l-eau>)